



Union Ornithologique de France

(Confédération Ornithologique Mondiale pour la France)

Recommandations sanitaires UOF (COM France) Expositions 2020/2021

La Commission Règlementation, juridique, sanitaire et recherche ornithologique ayant été consultée.

L'UOF (COM France) recommande à ses clubs locaux de tenir ainsi que suit les expositions, bourses et concours pour la saison 2020/2021 afin de limiter les risques sanitaires liés au COVID 19.

S'agissant de recommandations, il convient dans tous les cas de respecter les consignes de police sanitaires nationales, préfectorales ou communales applicables au jour de la manifestation.

1 – Dispositions communes

Principes de base :

- distanciation physique d'un mètre entre les personnes :

Mise en place de bandes adhésives sur le sol avec 1m d'écart pour la file d'entrée, point d'encaissement, secrétariat... et affiches réparties dans la salle demandant aux personnes de rester distantes de 1m.

- Hygiène des mains (lavage au savon ou par une solution hydro- alcoolique) :

Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et utilisation obligatoire avant d'entrer dans la salle.

- Port du masque :

Le masque est obligatoire dans toute la salle (sauf cas particuliers comme les repas bénévoles).

Mesures d'organisation à prévoir pour garantir le respect de ce socle de mesures barrières, par exemple :

a) Mesures de prévention et hygiène des mains :

- Prévoir dans le règlement intérieur l'interdiction d'entrée pour les participants présentant des symptômes évocateurs du Covid-19 avec possibilité de contrôle de température au thermomètre.
- Information par affichage et rappel des règles sanitaires à respecter (affiches en téléchargement libre sur le site UOF www.ornithologies.fr)
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains, à l'entrée, à la sortie et aux secrétariats ou caisses.

b) Distanciation physique :

- Pour garantir la distanciation physique et l'espace par personne (qui détermine le nombre de personnes admises à participer à la manifestation), l'UOF (COM France) recommande de limiter à un nombre maximum de personnes pouvant conserver une distanciation d'1 m entre elles.
- L'organisation doit organiser un sens de circulation avec une entrée et une sortie.



Union Ornithologique de France

(Confédération Ornithologique Mondiale pour la France)

- Pour assurer le respect de la jauge ainsi définie (inférieure à 5000 personnes) : le décompte des flux entrants et sortants, mise en attente de participants, etc doit être prévu par l'organisation avec l'utilisation de bénévoles en entrée et sortie dotés de compteurs manuels.
 - Dans les lieux avec places assises : distance minimale d'un siège laissé entre chaque place sauf groupe de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.
- c) Port du masque : les bénévoles assurant le contrôle des entrées ainsi que les surveillants de salle veilleront à ce que toute personne entrant ou restant dans la salle porte le masque. Elle sera invitée le cas échéant à quitter les lieux, si nécessaire en faisant appel aux forces de l'ordre.
- d) Hygiène des lieux :
- Désinfection toutes les 1/2h des banques et tables + 3 fois par jour pour les journées de préparation à huis clos.
 - Mise à disposition de poubelles ouvertes non manuelles et avec double ensachement, à l'entrée, à la sortie et aux principaux points de passage, pour recueillir les déchets susceptibles d'être contaminés (mouchoirs, masques usagés, lingettes désinfectantes, restes alimentaires, etc.), puis élimination des déchets.
- e) Les vestiaires, points de restauration, buvettes, etc. sont déconseillés.

2 – Spécificités des concours

Le principe d'un concours étant de confronter les oiseaux à départager par un jury, l'UOF (COM France) recommande un allègement de la manifestation :

- Organiser en 48h le concours
- File d'attente au secrétariat avec des bandes au sol matérialisant 1m de séparation entre les éleveurs
- Tenue en huis clos ou sur réservation du concours

Outils indispensables :



Compteur manuel (prix constaté : à partir de 1.90 €)



Gel hydroalcoolique (à partir de 2.40€ le litre)



Union Ornithologique de France

(Confédération Ornithologique Mondiale pour la France)



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

W-0314-001-2003 - 20 mars 2020



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)